

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique : 05/07/2024

Date de la convocation des conseillers : 05/07/2024

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-07-15 - 6.11
Point de l'ordre du jour		6.11
Objet		Impôt foncier - Fixation des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2025

Le conseil communal,

Vu la loi du 1^{er} février 1967 modifiant certaines dispositions de la loi du 1^{er} décembre 1936 sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux ;

Vu la loi du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes ;

Considérant qu'il incombe au conseil communal de fixer annuellement les taux de l'impôt foncier ;

Vu la circulaire ministérielle n° 2319 relative à la fixation de l'impôt commercial recommandant aux communes de faire voter les taux de l'impôt foncier en même temps que celui de l'impôt commercial ;

Vu l'article 2/170/707110/99001 du budget communal avec une recette estimée de 370.000 € durant l'année d'imposition 2025 ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De fixer, pour l'**année d'imposition 2025**, les taux multiplicateurs à appliquer en matière d'impôt foncier comme suit :

Impôt	Taux (%)	Catégorie d'immeuble
A	500	Propriétés agricoles
B1	750	Constructions industrielles et commerciales
B2	1000	Constructions à usage mixte
B3	250	Constructions à autres usages
B4	250	Maisons unifamiliales, maisons de rapport
B5	1000	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation
B6	1000	Terrains à bâtir à des fins d'habitations



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 15 juillet 2024

Point

6.11

Objet

Impôt foncier - Fixation des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2025



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (1) de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 5 août 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,